



*Procès Verbal du Conseil d'Administration
du Centre Intercommunal d'Action Sociale
4 février 2026 à 19H*

Sommaire

<i>Affaires Générales</i>	<i>2</i>
<i>Election du secrétaire de séance.....</i>	<i>2</i>
<i>Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2025</i>	<i>2</i>
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président ou le Vice-président....</i>	<i>2</i>
20260204_01 - Débat d'orientations budgétaires 2026 : présentation et discussion du rapport du Président pour le budget principal	3
20260204-02 Choix du lieu du prochain conseil d'administration du CIAS.....	10
Calendrier des prochaines réunions	10



L'an deux mille vingt-six, le mercredi quatre février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du CIAS des 4 rivières s'est réuni à la Salle des conseils à MARCELLAZ sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation	: 27 janvier 2026
Nombre d'administrateurs	: 26
Siège vacant	: 1
Nombre d'administrateurs présents	: 16
Nombre d'administrateurs donnant pouvoir	: 2
Nombre d'administrateurs votants	: 18

Administrateurs présents :

Bruno FOREL, Chantal TONETTO, Jacqueline GUIARD, Josiane COUDURIER-BŒUF, Max MEYNET-CORDONNIER, Danièle ANDREOLI-GRILLET, Janine COSTA, Dominique FOLLEA, Sonia GERVOIS, Nathalie CARRIER, Magali LEJEUNE, Philippe MAURICE-DEMOURIoux, Sylvie ROSSET ; Annie NAVILLE, Isabelle CAMUS, Nadia CHATEL-LOUROZ.

Administrateurs ayant donné pouvoir :

Laurette CHENEVAL donne pouvoir à Bruno FOREL.

Blandine JOLIVET donne pouvoir à Janine COSTA.

Administrateurs absents :

Gaëlle DUBOIS, Josette LABAYE, Agnès GRIVAZ, Laurette CHENEVAL, Marie SOLLIER, Jocelyne VELAT, Blandine JOLIVET, Antoine VALENTIN, Brigitte CHARDON, Mélanie LECOURT.

Invités présents : Christiane COURTY, Yves PELISSON, Romuald BELOT, Adeline BAUD-NALY.

Nadia CHATEL-LOUROZ est désignée secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Nadia CHATEL-LOUROZ a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT à l'unanimité des 18 votants.

Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2025

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 16 octobre 2025 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation des administrateurs. Aucune remarque n'a été émise, ce PV a été adopté à l'unanimité des 18 votants.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président ou le Vice-président

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil d'administration.



20260204_01 - Débat d'orientations budgétaires 2026 : présentation et discussion du rapport du Président pour le budget principal

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi NOTRe adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire : un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Ainsi, Monsieur le Président invite Romuald BELOT et Adeline BAUD-NALY à présenter le bilan financier 2025 ainsi que les orientations budgétaires 2026, telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires 2026 transmis en amont.

R. BELOT présente en détail l'analyse financière 2025 du CIAS affichant un résultat positif avec un excédent de 18 800 € en fonctionnement et 0€ en investissement.

Il rappelle que la communauté de communes des quatre rivières apporte la seule recette en section de fonctionnement par une participation de 200 000 €. La majorité des dépenses de fonctionnement correspond aux subventions versées aux associations ayant signé une convention d'objectifs et de moyens avec le CIAS pour un montant total de 174 678 €. Il présente ensuite le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2026. Les recettes présentent un résultat reporté de l'exercice 2025 de 18 800 €, auquel s'ajoute le résultat de clôture 2024 de 35 855 €, portant ainsi le résultat de fonctionnement reporté pour 2026 à 54 656 €. À ce montant s'ajoute le soutien de la communauté de communes, d'un montant de 200 000 €, ce qui porte le total des recettes à 254 656 €. Concernant la section investissement, les sommes restent identiques aux années précédentes, la section investissement devrait s'équilibrer à 13 500 € dont 11 000€ d'études ou d'achats de données en lien avec les affaires sociales et 2500 € d'équipements, soit du mobilier, soit des éléments informatiques. Les seules recettes proviendraient de la section de fonctionnement à hauteur de 13 500 €.

Adeline BAUD-NALY présente les dépenses du chapitre 11- charges à caractère général, sont évaluées à 14 440€, elles incluent notamment les frais de copropriété du local ADMR, les frais de mise à disposition des locaux France Services à l'ADMR, les frais de fonctionnement de l'épicerie sociale. Le chapitre 65-subventions versées est estimés à 226 715 €, il inclue les subventions versées aux associations ayant signées une convention d'objectifs et de moyens.

Bruno Forel précise que les versements sont réalisés en fonction des dépenses et des besoins réels des associations. Ainsi, les montants votés peuvent être supérieurs aux sommes effectivement versées afin de s'adapter aux besoins constatés.

Les subventions visant à soutenir les différentes associations sont également présentées en précisant que les montants inscrits dans le DOB seront soumis au vote lors de l'attribution des subventions lors du prochain Conseil d'Administration du CIAS.

Soutien épicerie sociale

Le CIAS soutient financièrement le service par l'octroi d'une subvention. En 2025, la demande de subvention a connu une forte hausse, en raison de l'augmentation significative du nombre de bénéficiaires.

Evolution versement subvention épicerie sociale
(2020 à 2025)

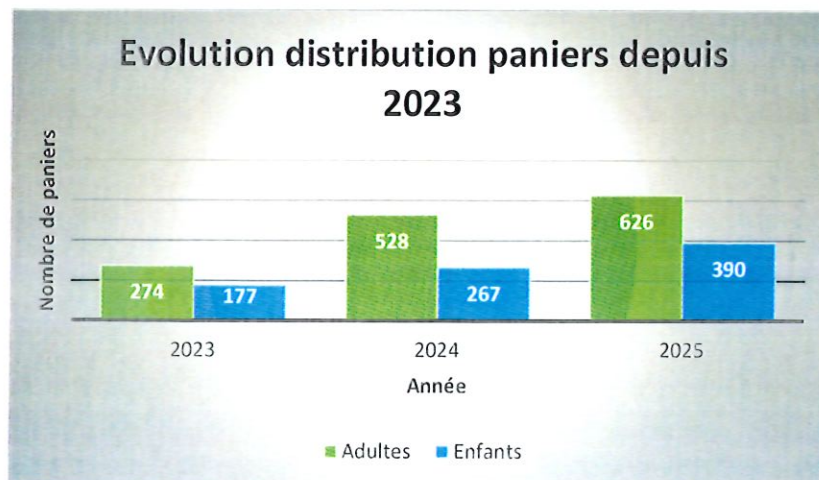


Entre 2024 et 2025, la fréquentation de l'épicerie sociale a subi une forte augmentation. Le nombre de bénéficiaires adultes passait de 25 à 35 (+40 %), et celui des bénéficiaires enfants de 15 à 20 (+33 %).

Bilan distribution 2025 :

En 2025, 23 ouvertures du magasin ont permis la distribution de **1 016 paniers**, dont 626 paniers adultes et 390 paniers enfants.

Erratum : le graphique présenté lors du conseil d'administration était erroné, car il présentait des données prévisionnelles et non les chiffres réels distribués. Ci-dessous, le graphique rectifié.





Pour 2026, les projections restent stables par rapport à 2025. L'épicerie sociale envisage d'accueillir en moyenne entre 25 et 30 foyers, ce qui représenterait environ 720 paniers adultes et 480 paniers enfants sur l'année.

Distribution 2025, bénéficiaires par communes :

Indicateurs généraux de distribution par commune

Date de début : 01/01/2025

Date de fin : 31/12/2025

Commune	Nb. foyers inscrits droits en cours	Nb. bénéf. inscrits droits en cours	Nb. passages foyers	Nb. passages bénéf.*
Faucigny	1	3	4	12
Fillinges	7	14	60	122
La Tour	1	1	11	11
Onnion	5	12	46	157
Peillonex	1	1	7	7
Saint-Jeoire	25	50	226	498
Ville-en-Sallaz	3	4	37	49
Viuz-en-Sallaz	15	34	68	183
Total	58	119	459	1039

*Attention: le nombre de passages des bénéficiaires peut être différent des IE si la création des bénéficiaires est postérieure à la date de distribution

Bilan financier 2025 :

Le présent bilan financier 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'épicerie sociale, permettant d'apprécier l'équilibre budgétaire de l'exercice écoulé.

2025	Dépenses						Recettes			
	MOIS	CONVIVALITÉ	TIMBRES	FOURN. ADM.	PATICIP. Banque Alimentaire	FACTURES Netto	TOTAL DEPENSES	SUBVENTIONS CCAS/CC4R	PART. FAMILLES	TOTAL RECETTES
JANVIER		53,53 €	33,36 €		35,20 €	1 233,88 €	1 355,97 €		451,69 €	451,69 €
FEVRIER				24,49 €		3 765,90 €	3 790,39 €		515,60 €	515,60 €
MARS					148,06 €	831,37 €	979,43 €		402,30 €	402,30 €
AVRIL		10,57 €		6,23 €	61,61 €	4 463,92 €	4 542,33 €		534,98 €	534,98 €
MAI					35,20 €	804,71 €	839,91 €	16 000,00 €	537,86 €	16 537,86 €
JUIN						3 561,72 €	3 561,72 €	800,00 €	587,40 €	1 387,40 €
JUILLET						1 183,13 €	1 183,13 €		574,04 €	574,04 €
AOUT					251,24 €	1 053,88 €	1 305,12 €		234,54 €	234,54 €
SEPTEMBRE		17,20 €		72,29 €		6 763,09 €	6 852,58 €		863,44 €	863,44 €
OCTOBRE					71,50 €	153,68 €	225,18 €	10 000,00 €	347,08 €	10 347,08 €
NOVEMBRE				213,00 €	105,16 €	4 266,54 €	4 584,70 €		517,56 €	517,56 €
DECEMBRE		402,84 €				3 415,05 €	3 817,89 €	500,00 €	642,28 €	1 142,28 €
TOTAL GÉNÉRAL		484,14 €	33,36 €	316,01 €	707,97 €	31 496,87 €	33 038,35 €	27 300,00 €	6 208,77 €	33 508,77 €

RESULTAT 470,42 €

L'exercice 2025 se clôture sur un résultat excédentaire de 470,42 €, la subvention du CIAS initialement provisionnée à 32 000 € s'est finalement élevée à 26 500 €.

Prévisionnel 2026 :

Pour l'année 2026, le budget prévisionnel est construit sur une activité comparable à celle de 2025, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'épicerie sociale et la continuité de l'accompagnement des foyers bénéficiaires, tout en conservant une capacité d'adaptation en cas d'augmentation de la fréquentation.

Epicerie Sociale

Proposition de subvention 2026 : 32 000€

RECETTES	38 716,00 €	DEPENSES	38 716,00 €
Participation familles	5 916,00 €	Facture epicerie BA + Netto	37 500,00 €
Subventions attendues CC4R	32 000,00 €	Activités	160,00 €
Excedent reporté	- €	Groupe convivial	800,00 €
Subventions attendues autres CC4R	800,00 €	Fonctionnement	256,00 €

Au regard du bilan 2025 et des perspectives pour 2026, la demande de subvention s'élève à 32 000 €. Le montant total versé sera déterminé à réception du bilan annuel.

Réapprovisionnement magasin :

Afin de garantir des rayonnages suffisamment achalandés à chaque distribution, les bénévoles se rendent actuellement une fois par mois au supermarché pour réapprovisionner l'épicerie.

Dans l'organisation actuelle, ce réapprovisionnement représente en moyenne 4 palettes par chargement.

Les palettes ne pouvant être chargées directement dans le véhicule emprunté aux services techniques de la commune de Saint-Jeoire, les bénévoles doivent charger et décharger les produits manuellement, article par article, générant une manutention importante.

À l'arrivée à l'épicerie, les produits doivent à nouveau être déchargés, enregistrés dans le logiciel de gestion puis mis en rayon.

Cette organisation engendre une charge physique conséquente pour les bénévoles.

Yves Pelisson précise que ce mode de transport de marchandise soulage bien les bénévoles.

Bruno Forel ajoute qu'il est important de soulager les bénévoles de ce travail physiquement contraignant. Il précise que ces frais pourraient être réglés directement via le budget de l'épicerie, le CIAS prenant en charge les montants correspondants, la solution la plus simple restant à déterminer.

Il est proposé que le CIAS prenne en charge en direct, à compter de janvier 2026, le transport mensuel des palettes par un transporteur, pour un montant de 90 € par mois, soit 1 080 € par an.

L'ensemble des administrateurs valide la prise en charge des frais de transport, lesquels pourront être réglés soit directement par le CIAS au titre des charges de fonctionnement, soit via le budget de l'épicerie. Cette organisation, nouvelle, fera l'objet d'une évaluation la première année afin d'identifier la solution la plus simple.



Bruno Forel tient à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui donnent de leur temps pour faire fonctionner le magasin d'épicerie.

Soutien ADMR Le Môle

Le CIAS soutient l'ADMR via une convention d'objectif et de moyens, cette convention a été renouvelée en 2024 pour une période de 4 ans.

En 2025, la subvention accordée s'élevait à 86 924.85 €. Son montant exact est déterminé en fonction des critères suivants :

Soutien à l'attractivité de l'association :

- Le CIAS des Quatre Rivières participe à hauteur de **2 euros maximum de l'heure effectuée par l'association Le Môle** auprès des usagers des 11 Communes.
- **Participation à hauteur de 0,14 euros par kilomètre parcouru** pour chaque agent utilisant son propre véhicule lors des trajets domicile-travail.
- **Contribution à hauteur de 100 euros nets pour les pneumatiques** de chaque agent de l'association utilisant son propre véhicule.
- **Contribution à hauteur de 175 € net par an et par véhicule de service** pour remplacement de quatre pneumatiques (pneumatiques remplacés tous les 2 ans environ)

Adeline BAUD-NALY explique que l'association rencontre des difficultés pour verser la contribution de 100 € nets destinée aux pneumatiques des agents utilisant leur véhicule personnel, la fédération exigeant un justificatif pour tout versement de prime. Or, les agents ne disposent d'une facture qu'au moment du changement des pneus, soit environ tous les deux ans.

Bruno Forel indique qu'avec une expertise juridique, une solution doit pouvoir être trouvée pour permettre le versement annuel de cette contribution, d'autant que le coût du remplacement de quatre pneus est nettement plus élevé. L'objectif est de soulager les intervenants à domicile de cette charge financière et de participer à la prise en compte de l'usure liée à leurs déplacements professionnels.

Adeline BAUD-NALY précise que des pistes de solutions sont actuellement à l'étude et que l'association travaille activement à leur mise en œuvre.

Dominique Folléa, présidente de l'association ADMR, confirme les difficultés évoquées et partage le constat concernant les contraintes liées au versement de cette contribution. Elle indique que l'association est attentive à cette problématique et qu'elle travaille avec le manager de l'association à l'identification de solutions compatibles avec le cadre réglementaire en vigueur.

Soutien à la mise à disposition des Locaux :

- Mise à disposition d'un local à titre gratuit situé à 96 place Germain Sommeiller à St-Jeoire
- Mise à disposition d'une partie des locaux de France Services (bureau, salle de réunion et salle de pause), via le versement par le CIAS d'un loyer annuel de 2 000 € à France Services.

Soutien à la mise à disposition de véhicules de service :

- **Soutien financier destiné à la mise à disposition de 6 véhicules de service**



En 2025, le CIAS a validé l'ajout de 4 véhicules de service supplémentaires, qui seront livrés début 2026, portant ainsi le total à 10 véhicules mis à disposition.

D'après le bilan prévisionnel 2025 transmis par l'association ADMR Le Môle, la subvention 2026 serait répartie comme suit :

- **62 500 € pour le soutien à l'attractivité réparti de la manière suivante :**
 - 55 000 € pour les heures effectuées
 - 7 000€ pour la participation aux kilomètres parcourus
 - 500 € correspondant aux pneumatiques des agents

- **42 500 € pour la mise à disposition de 10 véhicules de service :**
 - 37 500 € provisionné pour le leasing et l'assurance des 10 véhicules
 - 5 000 € provisionné pour le remplacement des pneus des véhicules de service

Bruno FOREL précise que le coût mensuel d'un véhicule en leasing est de 355 € et indique que ce montant est raisonnable. Il souligne que l'utilisation de véhicules de service permet de limiter l'usure et les frais liés aux véhicules personnels. Il ajoute que, si les salariés d'intervention adhèrent aux véhicules de service déjà en place, il conviendra d'envisager un financement plus important, d'autant plus que l'association emploie en moyenne entre 25 et 30 salariés.

Sonia GERVOIS s'interroge sur le financement du carburant des véhicules de service.

Adeline BAUD-NALY indique que les intervenants à domicile prennent en charge le plein de carburant et qu'ils perçoivent une indemnisation mensuelle calculée en fonction des kilomètres parcourus.

Pour 2026, sur les 10 véhicules de service pris en charge, 4 ont être livrés fin janvier.

Au regard de ces éléments, le montant global de la subvention ADMR pour l'année 2026 est fixé à 105 000 €

Soutien France Services

L'association Faucigny Mont Blanc Développement (FMBD) a en charge, sur le territoire de la commune et par extension sur le périmètre de la Communauté de Communes des Quatre Rivières et son CIAS, l'animation de la structure France Services, située à Saint Jeoire.

Dans ce cadre, le CIAS apporte un soutien financier pour la mise en œuvre d'actions que l'Association s'engage à réaliser en direction des publics sollicitant une aide à l'accompagnement, concernant en particulier une aide aux démarches administratives.

La convention financière et de partenariat pour l'animation de France Services Saint-Jeoire a été renouvelée le 1^{er} mars 2025 pour une durée 4 années avec une revalorisation du soutien financier basée sur l'indice des prix à la consommation, correspondant à une augmentation de 1,7 % par rapport au montant attribué en 2024, soit :

- 25 715,59 € contre 24 650 € précédemment attribués.



Cette subvention est versée selon les modalités suivantes :

Subvention plafonnée à 51 431,18 €
Commune de St Jeoire + CIAS des Quatre Rivières

= Coût du service – subvention de l'état – subvention CD74
→ Participation des 2 collectivités à 50% de la somme restante
Soit une participation annuelle du CIAS de 25 715.59 €

Le versement de la subvention attribuée à France Services Saint-Jeoire est encadré par une convention tripartite, la commune de Saint-Jeoire prend également en charge 50 % du montant total de la subvention prévue dans ce cadre.

Le montant annuel de la subvention 2026 budgété par le CIAS pour le soutien France Services s'élève à 25 715.59 €

Bruno FOREL s'interroge sur la répartition des différentes subventions de France Services, notamment entre les financements de l'État et du Conseil départemental de la Haute-Savoie (CD 74).

Romuald BELOT présente les chiffres du bilan 2024, faisant apparaître un montant total de subventions de 120 800 €, dont 40 000 € versés par l'État, 31 000 € par le Département et 49 300 € par le CIAS et la commune.

Soutien part QF MJCI Les Clarines

Le soutien à l'accès des familles à bas quotient familial à l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) de la MJCI Les Clarines est assuré par le CIAS des Quatre Rivières, au travers de l'attribution d'une subvention destinée au financement de bons en faveur des familles concernées.

Une convention « part sociale » prévoit le versement d'un complément financier annuel afin de soutenir l'action de la MJCI et l'accès des familles à bas quotient familial à l'ALSH. Le CIAS, via la convention annuelle part sociale signée avec la MJCI, compense financièrement la perte de recettes financières de la MJCI, relative à la mise en place d'une tarification sociale (via des bons « quotient familial ») permettant aux familles à revenus modestes (QF de 0 à 1800) d'accéder aux activités extra-scolaires (ALSH, mercredis).

Le bilan annuel 2024-2025 de la MJCI faisait apparaître 691 enfants bénéficiaires des bons QF, représentant 3 821 journées et 34 demi-journées de prise en charge, dont 59 % pendant les vacances scolaires et 41 % les mercredis.

Au regard du bilan financier 2024-2025 et du nombre de bons attribués aux familles dont le quotient familial était compris entre 0 et 1 800, le CIAS a délibéré sur l'attribution d'une subvention 2025 d'un montant de 19 017,50 €, ainsi que sur le versement du solde restant dû de 2 756,50 € au titre de l'année 2024.

Le montant total de la subvention « part sociale » pour l'année 2025 s'élevait ainsi à 21 774 €.

Conformément à la convention « part sociale » la subvention annuelle 2026 est plafonnée à 28 500 €, le montant précis versé sera déterminé sur la base de justificatifs liés au nombre d'enfants bénéficiaires et aux heures dédiées aux familles à bas quotient familial.

Soutien Ecole de Musique

L'École de Musique en 4 Rivières (EMU4R), créée par la Communauté de communes, s'inscrit pleinement dans la politique culturelle intercommunale en proposant un enseignement musical structuré et accessible au plus grand nombre.

La prise en compte du quotient familial dans la tarification permet d'adapter le coût des cours aux ressources des familles, afin de favoriser l'accès à l'enseignement musical des publics à faibles revenus. Cette politique sociale entraîne mécaniquement une diminution des recettes pour l'école de musique, justifiant le versement d'une subvention en compensation de la perte financière induite.

Dans ce cadre, la **subvention du CIAS pour l'année 2026 est plafonnée à 15 000 €**, le montant précis sera déterminé au regard des éléments transmis par l'école de musique.

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe promulguée le 7 août 2015,

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue le rapport d'orientations budgétaires 2026 transmis en annexes de la présente délibération,

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le conseil d'administration du CIAS :

- PREND ACTE du rapport d'Orientations Budgétaires 2026 présenté en annexe ci joint relatif au budget CIAS des Quatre Rivières ;
- CONSTATE que le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 a bien eu lieu ;

• ***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 11 février 2026***

20260204-02 Choix du lieu du prochain conseil d'administration du CIAS

Conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT qui précise que la séance se tient au siège du CIAS ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres, Monsieur le Président propose que le prochain conseil d'administration se tienne :

- Le mardi 3 mars 2026 à FILLINGES

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le Conseil d'Administration :

- VALIDE l'organisation du prochain conseil d'administration à FILLINGES.

• ***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 11 février 2026***

Calendrier des prochaines réunions

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mardi 3 mars 2026 à 19h : Conseil Administration CIAS
- Lundi 9 mars 2026 à 19h30 : Commission épicerie sociale

Fin de séance à 20h10 aucune autre question n'est posée.

La secrétaire de séance
Nadia CHATEL-LOUROZ



Le Président du CIAS
Bruno FOREL

